

Les quatre règles

Traduction du texte : « el-qawâ'idou el-arba'a » de l'imâm Mouhammed Ibn-AbdelWahhâb (qu'Allah lui accorde sa miséricorde). Avec les commentaires et annotations du Shaykh Mouhammed Mounir El-Dimachqi, un des savants de l'école El-Azhar.

Traduit par : Abou-abdillâh El-Wahrâni (✉ : miloud@dr.com).

Le 2 Rabi' el-âkhir 1423 = 13/06/2002.

Au nom d'Allah le très Clément, le tout Miséricordieux

Je demande à Allah, le Noble Seigneur du trône, qu'Il veille sur toi dans ce bas monde et dans l'au-delà, qu'Il te bénisse où que tu sois et qu'Il fasse que tu sois de ceux qui remercient lorsqu'ils reçoivent, et qui patientent lorsqu'ils sont éprouvé, et se repentent lorsqu'ils pèchent. Car ces trois choses sont la source du bonheur. Saches, qu'Allah te guide à Son obéissance que le culte pur 'hanifiyya' : la confession d'Ibrahim consiste à adorer Allah Seul avec complète sincérité. Allah exalté a dit : « Je n' ai créé les djinns et les hommes que pour

qu' ils M' adorent. » (sourate Ad-Dhâriât[51], v56)⁽¹⁾. Alors si tu sais qu'Allah ne t'a créé que pour l'adorer, saches que l'adoration ne s'appelle adoration qu'avec l'unification d'Allah, tout comme la prière ne s'appelle prière qu'avec l'état de pureté (ablutions). Si l'association (à Allah) se mélange à l'adoration, cette dernière s'annule, tout comme l'état de pureté 'tahara' s'annule par certaines actions. Si tu as su que l'association (à Allah) qui se mélange à l'adoration, la détruit et annule le travail de l'individu, et ce dernier rejoint ceux qui périront éternellement dans le Feu ; tu dois alors savoir que c'est la chose la plus importante à connaître dans l'espoir qu'Allah te délivre de ce filet qu'est l'association à Allah, de laquelle Allah exalté a dit : « Certes, Allah ne pardonne pas qu' on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. » (sourate An-Nissâ[4], v116). Cela se fait en connaissant quatre règles qu'Allah exalté a cité dans Son livre.

La première règle :

Que tu saches que les mécréants que le messager d'Allah (paix et salut sur lui) a combattu admettaient qu'Allah exalté est le Créateur, le Pourvoyeur, l'Administrateur, et que cela ne les a pas fait rentrer en islam. La preuve est la parole d'Allah exalté : « Dis: "Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l' ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?", Ils diront: "Allah". Dis alors: "Ne Le craignez- vous donc pas?" » (sourate Yoûnous[10], v31).

La deuxième règle :

Que les associateurs disent : on ne s'est dirigé vers eux, et on les a imploré que pour demander le rapprochement (à Allah) et l'intercession. La preuve concernant le rapprochement est Sa parole exalté soit-Il : « Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): "Nous ne les adorons que pour qu' ils nous rapprochent davantage d'Allah". En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. » (sourate Az-Zoumar[39], v3).

(1) : Ibn-Kathir a dit dans son exégèse : ce qui veut dire, Je les ai créé pour leur ordonner de m'adorer et non pas parce que j'ai besoin d'eux* je dis qu'il n'y a point de doute que le monde a été créé avec de bonnes conditions pour l'adoration et prêt pour, car Allah exalté a doté les êtres d'une intelligence et leur a fourni des sens apparents et non apparents et autres en vue de la préparation.

Et la preuve concernant l'intercession est Sa parole exalté soit-Il : « Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah". »(sourate Yoûnous[10], v18).

L'intercession est de deux types : une intercession exclue et une intercession affirmée. L'intercession exclue est tous ce qui est demandé à autre qu'Allah, alors que c'est une chose qui ne peut être réalisée que par Allah. Allah exalté a dit : « Ô les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n' y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes. » (sourate Al-Baqara[2], v254) ⁽²⁾ .

Et l'intercession affirmée est celle qui est demandée à Allah, l'intercesseur étant anobli par cette intercession, et l'intercédé est celui dont Allah agrée la parole et l'acte et accorde la permission, Allah exalté a dit : « Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? » (sourate Al-Baqara[2], v255) ⁽³⁾ .

La troisième règle :

Le prophète (paix et salut sur lui) a été envoyé à des gens avec différentes pratiques. Certains adoraient les anges, et certains adoraient les prophètes et les saints, d'autres adoraient les arbres et les pierres, et d'autres encore adoraient le soleil et la lune. Et le messenger d'Allah (paix et salut sur lui) les a tous combattu sans faire de distinction, la preuve est la parole d'Allah : « Et combattez- les jusqu'à ce qu' il ne subsiste plus d' association, et que la religion soit entièrement à Allah.» (sourate Al-Anfâl[8], v39).

La preuve concernant le soleil et la lune est : « Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c' est Lui que vous adorez. » (sourate Foussilat[41], v37). Et concernant les anges : « Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes. Vous commanderait- il de rejeter la foi, vous qui êtes Musulmans? » (sourate Âl-Îmran[3], v80) ⁽⁴⁾ .

La preuve concernant les prophètes est Sa parole exalté soit-Il : « (Rappelle- leur) le moment où Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie, est- ce toi qui as dit aux gens: "Prenez- moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d' Allah?" Il dira: "Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n' ai pas le droit de dire! Si je l' avais dit, Tu l' aurais su, certes. Tu sais ce qu' il y a en moi, et je ne sais pas ce qu' il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. » (sourate Al-Mâida[5], v116) ⁽⁵⁾ .

- (2) : le Hafidh 'Imâdouddine connu par Ibn-Kathir a dit dans l'explication de ce verset, Allah exalté ordonne à Ses esclaves de faire l'aumône pour qu'ils en retrouvent la récompense chez leur Seigneur. Et qu'ils le fasse dans ce bas monde, avant qu'arrive un jour –la résurrection- où il n'y aura ni rançon, ni amitié ni intercession, c'est à dire que nul ne peut sauver sa personne avec une rançon même s'il vient avec des montagnes d'or, et il ne sera sauvé par l'amitié de quiconque, ni même pas la parenté de qui que ce soit, comme a dit Allah exalté : « Puis quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour là, et ils ne se poseront pas de questions », ni intercession : il ne leur sera d'aucune utilité l'intercession des intercesseurs. Allah exalté a dit : « et ce sont les mécréants qui sont les injustes » qui veut dire qu'il n'y a pas plus injuste que celui qui rencontre Allah ce jour là en étant mécréant. Ibn-Abi-Hâtim a rapporté que 'Atâ Ibn-Dînar a dit : louanges à Allah, car il a dit: « et ce sont les mécréants qui sont les injustes » et non pas : les injustes sont mécréants. Et Allah est plus savant.
- (3) : c'est à dire que personne n'osera intercéder (chez Allah) pour quelqu'un d'autre, qu'avec l'autorisation d'Allah, en raison de Sa grandeur et Sa puissance, comme dans le fameux hadith de l'intercession : « j'arrive sous le trône et je me prosterne, Il me laisse autant qu'Il voudra, puis il sera dit : lève ta tête et parle, tu sera entendu, et intercède, ton intercession sera acceptée. Il me sera imposé un quota de gens, que je ferai entrer au Paradis ». Et Allah est plus savant.
- (4) : Ibn-Kathir a dit : Il ne vous ordonne pas d'adorer quiconque hormis Allah, ni prophète envoyé, ni ange rapproché, vous ordonnerez t-Il de devenir mécréant après que vous soyez devenu musulmans ?
- (5) : Allah dialogue avec Son esclave et messenger Jésus fils de Marie (paix et salut sur lui) en lui disant le jour de la résurrection (il a aussi été dit dans ce bas-monde lorsqu'il a été élevé au ciel du bas-monde)en présence de ceux qui l'ont pris lui et sa mère comme des divinités, et ceci est une menace pour le chrétiens, et un blâme devant les témoins. La réponse de Jésus (paix et salut sur lui) avec son dire : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! » est une formule de très grande politesse, qu'Allah nous donne sa Politesse et son comportement (ceux de Jésus).

Et la preuve concernant les saints : « Ceux qu' ils invoquent, cherchent (eux-mêmes), à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement» (sourate Al-Isra'[17], v57)⁽⁶⁾. La preuve concernant les arbres et les pierres est la parole d'Allah exalté : « Que vous en semble (des divinités) Lât et 'Ouzzâ ainsi que Manât, cette troisième autre? » (sourate An-Najm[53], v19)⁽⁷⁾, et le hadith d'Abi-wâqid el-laythi (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « nous sommes sorti avec le prophète (paix et salut sur lui) pour la bataille de Hounayne, alors que nous étions de nouveaux convertis, et les associateurs avaient un arbre devant lequel ils se recueillaient et accrochaient leurs armes, ils appelaient cet arbre 'dhâtou anouât' (l'arbre à suspendre). C'est alors lorsque nous sommes passés devant un arbre, nous avons dit : Ô messager d'Allah fais nous un arbre à suspendre tout comme ils en ont un »⁽⁸⁾.

La quatrième règle :

Les associateurs de notre époque sont pire en mécréance que les anciens. Car les anciens commettaient l'acte d'association (à Allah) dans les moments de paix et relâche, mais ils vouaient un culte exclusif à Allah dans les moments durs. Cependant les associateurs de notre époque, le sont tout le temps, dans les moments de facilité ainsi que dans les moments de difficulté. Allah exalté a dit :« Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu' Il les a sauvés (des dangers de la mer en les ramenant) sur la terre ferme, voilà qu' ils (Lui) donnent des associés. » (sourate Al-'Ankaboût[29], v65).

(6) : El-Boukhari a rapporté que Abdoullah a dit concernant ce verset : cela concerne des Djinns qui étaient adorés, puis se sont convertis à l'islam. Ibn Mas'oud a dit : ce verset concerne un groupe d'arabes qui adoraient un groupe de djinns. Puis les djinns se sont convertis à l'islam, et les gens qui les adoraient n'en avaient pas conscience, ce verset a alors été révélé, et Allah est plus savant.

(7) : Allah exalté dit cela, critiquant les associateurs, dans leur adoration des statues et autres, en leur confectionnant des maisons pour égaler la maison antique « ka'ba » qui a été construite par Ibrahim (paix et salut sur lui). Lât était une pierre blanche sculptée mise dans une maison à Al-Tâ'îf avec des rideaux et des serviteurs. Ôuzzâ était en bois avec une construction dessus et des rideaux à Nakhla qui est entre la Mecque et Al-Tâ'îf, elle était vénérée par la tribu de Qoraych, c'est pour cela qu'Abou-Soufiane a dit le jour de Ouhoud : nous avons 'Ouzzâ et vous n'avez pas de 'Ouzzâ. C'est alors que le prophète (paix et salut sur lui) a dit à ses compagnons dites : Allah est notre seigneur et vous n'avez pas de seigneur. Manât était chez la tribu de Qadîd à Al-Machlal qui est entre la Mecque et Médine. Les tribus de Khouzâ'a, Al-Aws et Al-Khazraj (dans leur période préislamique) la vénéraient et commençaient devant elle leur pèlerinage pour la Mecque. Le prophète (paix et salut sur lui) a envoyé certains de ses compagnons pour détruire ces idoles. Il envoya Khalid Ibn-Alwalîd pour détruire 'Ouzzâ, ce qu'il a fait. Et il envoya Al-Moughîra Ibn-Chou'ba et Abou-Soufiane Sakhr Ibn-harb pour démolir Lât, ce qu'ils ont fait, et ont construit à sa place une mosquée à Al-Tâ'îf. Et pour Manât, le prophète (paix et salut sur lui) envoya Abou-Soufiane Sakhr Ibn-Harb qui l'a démolie. Il est aussi rapporté que celui qui l'a démolie était Ali Ibn-Abi-Tâlib.

Le prophète (paix et salut sur lui) est donc venu avec la vraie religion, qui voue à Allah un culte exclusif, et qui efface les mauvaises Traditions et tout ce qui induit de l'association (à Allah). Et ses compagnons l'ont suivi après lui sur cette ligne de conduite, jusqu'à ce que les choses se soient entremêlées et que Satan et les prédicateurs du mal ont influé les esprits de beaucoup de musulmans qui ont renouvelé l'adoration des idoles, surtout à notre époque avec l'ignorance composée, et ces images et sculptures partout. Ce mal s'est largement répandu et les savants se taisent, « certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons ».

(8) : le hadith a été rapporté et authentifié par El-Tirmidhi. Son dire 'nouveaux convertis' indique que l'islam n'avait pas encore dominé leurs cœurs. Les associateurs accrochaient leur armes en demandant la bénédiction, et les compagnons ont cru que faire une telle chose était agréé par Allah, c'est pourquoi ils ont voulu se rapprocher d'Allah avec cette action. Le reste du hadith avec son explication de notre part se trouve dans : livre de l'unicité qui est le droit d'Allah sur Ses créatures « kitâb ettawhîd alladhi houa haqqou Allahi 'alâ al'abîd », en y retournant tu y trouveras ce qui te satisfaira, et Allah est plus savant.